

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

8 novembre 2019

Date d'affichage :

21 novembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 8 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 1bis), M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL (jusqu'à la question n° 5), MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Nicole PICHARD pour la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 6

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Catherine VILLER, Conseillère Municipale
absente

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jackie DIOGON

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 NOVEMBRE 2019**

QUESTION N° 1

OBJET : Motion MSD

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le mardi 12 novembre 2019, le groupe MSD a annoncé par le biais d'un communiqué de presse son « projet de réorganisation et de transformation » de son site de Mirabel. Cette décision, que l'on pouvait pressentir depuis plusieurs années, devrait donner lieu dans les mois à venir à la fermeture pure et simple de l'unité de recherche et au licenciement à terme de plus de 200 personnes (sur les 584 qu'emploie à ce jour la filiale riomoise de MSD).

Cette décision est un nouveau coup inacceptable porté contre Riom, trois ans après l'annonce de la fermeture par le groupe Imperial-Brands du site de la SEITA. Cette fois encore, notre tissu industriel risque d'être considérablement impacté par le départ d'une filiale historiquement liée à Riom. Car derrière le vocable poli de « réorganisation » et de « transformation », c'est un nouveau drame humain qui se profile avec des familles durement touchées, qui plus est à la veille des fêtes de fin d'année. C'est à elles que vont en priorité nos pensées.

Bien que l'activité de l'unité de recherche ait sensiblement baissé depuis plusieurs années, l'annonce faite devant le Comité Social et Economique est d'autant plus brutale et difficile à supporter qu'elle intervient un an et demi seulement après que le groupe MSD a annoncé par un communiqué sur son site internet un plan d'investissement pour la France à hauteur de 80 millions d'euros (juillet 2018). A la même période, le groupe assurait de la voix-même de son directeur à Riom sa volonté de conforter sa présence sur le site de Mirabel (interview de juin 2018). Dans ces circonstances, nous ne pouvons que nous interroger sur les intentions réelles du groupe MSD en matière d'investissement productif et sur l'écart entre la parole et les actes (il faut en effet remonter à l'année 2016 pour retrouver trace des derniers investissements effectués sur le site de Mirabel, à hauteur d'une dizaine de millions d'euros). Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons-nous empêcher de penser au montant des aides financières accordées par les pouvoirs publics au groupe MSD au titre du Crédit d'Impôt Recherche - CIR (2,7M€ en 2017 et 2,6M€ en 2018) et du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi - CICE (aux alentours de 100 000€ d'après les salariés). Suivant quelle logique sont donc affectées ces ressources publiques, si elles ne permettent pas de garantir l'activité et de maintenir l'emploi sur nos territoires ?

COMMUNE DE RIOM

Par ailleurs, nous devons considérer les coûts induits d'une telle décision sur les contrats temporaires et les prestataires permanents : environ 80 personnes sont employées en Contrats à Durée Déterminée (CDD), auxquelles s'ajoutent les intérimaires ainsi que les sous-traitants permanents qui interviennent sur le site. Nous devons également considérer l'impact indirect mais non moins considérable de cette décision sur nos finances locales. A ce titre, il nous semble utile de préciser que MSD est aujourd'hui le premier contributeur fiscal de l'agglomération. A titre de comparaison, la fermeture du site de la Seita qui était le 3^{ème} contributeur a donné lieu à des pertes de l'ordre de 2M€ pour la Ville et la Communauté d'agglomération. Ce manque à gagner réduira d'autant nos marges de manœuvre déjà extrêmement restreintes face au poids des grandes multinationales, qui opèrent des coupes drastiques dans leurs effectifs sans la moindre considération pour nos territoires.

Enfin, n'oublions pas que cette décision intervient au moment même où se pose la question décisive de l'activité des laboratoires de recherche en toxicologie, dans un contexte sanitaire émaillé de crises fréquentes ces dernières années. Cela ne doit pas être négligé, dans la mesure où le site de Mirabel regroupe non seulement une activité de production et de conditionnement de médicaments, mais également un centre de recherche en toxicologie. Or c'est bien cette dernière unité qui, selon les informations dont nous disposons aujourd'hui, devrait à terme disparaître.

Confrontés à cet état de fait inacceptable, nous, élus du territoire de Riom, ne pouvons subir sans réagir cet énième coup porté aux Riomois.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE RIOM :

- Exprime sa solidarité avec les salariés de MSD.
- S'engage à veiller avec la plus grande vigilance au montant des indemnités versées aux personnes qui perdront leur emploi, ainsi qu'aux dispositifs de formation qui devront nécessairement accompagner celles qui poursuivront ailleurs leur carrière.
- S'engage à se mettre à disposition des organisations syndicales dans le cadre de la contestation du caractère économique de la fermeture de l'entreprise MSD de Riom.
- S'engage à œuvrer dès à présent aux côtés de la Communauté d'agglomération pour que soit trouvé au plus vite un repreneur à même de maintenir l'activité de l'unité de production sur le site de Mirabel, comme cela a pu être fait précédemment sur le site du Puy.
- S'engage à soutenir avec les autorités compétentes une étude de revitalisation sur le site, après les travaux importants déjà réalisés dans le

cadre du PPRI.

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20191114-DELIB191101-DE
Date de télétransmission : 18/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

RIOM

COMMUNE DE RIOM

- Demande à ce que soit engagée dans les plus brefs délais une réflexion sur les conditions de réallocation sous forme d'investissements productifs des aides publiques versées au titre du CICE.
- Demande à ce que les sommes perçues par MSD au titre du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) soient restituées dans l'hypothèse d'une non reprise de l'activité recherche par une autre entreprise.
- S'engage à mobiliser tous les moyens à sa disposition pour protéger l'avenir des Riomois, comme nous l'avons fait pour la reprise par le groupe Bacacier du site de l'ancienne SEITA.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 14 novembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL